



DELIBERATION n° 2016 – 11

Champ et périmètre d'intervention du Parc

Le Conseil d'administration du Parc national de la Vanoise,

Réuni le 31 mars 2016 à 15h30 à Chambéry, sous la présidence de Monsieur Laurent TRESALLET, Président du Conseil d'administration, le quorum étant atteint ;

Vu l'avis positif du Bureau du Conseil d'administration émis le 15 mars 2016,

Après en avoir délibéré,

- **Prend connaissance de l'analyse juridique "Champ et périmètre d'intervention de l'établissement public du PNV".**
Cette analyse retrace les réponses du Ministère de tutelle sur les possibilités et limites d'action de l'établissement PNV dans l'aire optimale d'adhésion.
- **Décide du principe de de proposer à l'État de missionner l'établissement sur des domaines d'activités ou d'actions qu'il serait utile de poursuivre hors du cœur et de l'aire d'adhésion.**

Le directeur de l'établissement public du Parc national de la Vanoise est chargé de l'application de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de la Vanoise.

Adopté à Chambéry, le 31 mars 2016

Le Président du Conseil d'administration,

Laurent TRESALLET